



Une tutelle pour sauver mon grand père ?

Par **Loumaion**, le **08/12/2008** à **21:02**

Mon grand père, vit actuellement en province, à plus de 5h de chez nous. Atteint d'un cancer, ses nombreux traitements ainsi que son âge avancé lui font perdre la tête.

Sa compagne (avec qui il n'est pas marié), profite de son argent pour faire rénover la maison et le prive de sa carte bleue ainsi que de son chéquier.

Il nous est très difficile de le joindre par téléphone car elle ne décroche pas en voyant nos appels ou débranche le téléphone lorsque nous sommes en conversation avec lui.

Son médecin traitant nous a demandé de le faire revenir sur la région parisienne pour le mettre dans une maison de retraite. Nous lui avons proposé cette solution, il était ravi mais ne pouvait nous donner plus de détails sur son actuelle situation en la présence de sa compagne.

Nous ne pouvons donc ni le voir, ni lui téléphoner.

Pensez-vous qu'une mise sous tutelle serait une solution ? Quelles seraient les démarches à suivre ? Y en a-t'il d'autres ?

Merci par avance.

Par **Marion2**, le **08/12/2008** à **21:36**

Bonsoir loumaion,

Effectivement, il semble qu'une mise sous tutelle (tout du moins curatelle) serait la meilleure protection pour votre grand'père.

Je vous ai écrit en MP, en vous donnant toutes les démarches à effectuer et en vous indiquant un modèle de lettre à adresser en recommandé AR au Juge des Tutelles, auprès du Tribunal d'Instance.

Bon courage